

ARCHIVES SMM. ROME DOSSIER 15 G.D.

66 LA MÉDISANCE

. 1 livret de 19 pages, 10 feuilles.

1. *Qu'est-ce que la médisance?*
2. *En combien de manières on peut s'en rendre coupables?*
3. *L'énormité de la médisance:*
 - *la médisance, un "jeu" ...*
 - *le médisant "modéré" ...*

- *Très pertinentes réflexions sur la médisance*

N.b.: La "coutumélie": parler mal du prochain en sa présence, l'offenser par des injures ou des railleries piquantes, lui reprocher en face des vices soit faux, soit véritables... (G.D.)

- *les deux dernières feuilles, ajoutées: questionnaire sur la médisance.*

66 LA MÉDISANCE

QUI VULT VITAM DILIGERE, ET DIES VIDERE BONOS
COERCEAT LINGUAM SUAM A MALO.

“Celui qui désire la vie, et veut que ses jours soient heureux,
doit empêcher sa langue de médire.”

(1 Pi 3, 10)

- 5^e dimanche après la Pentecôte, tiré du ps. 34 -

Les maux innombrables produits par la langue, lorsqu'on n'a pas soin de la contenir, montrent assez l'importance de l'avis que nous donne l'apôtre saint Pierre dans les paroles de mon texte. “La langue, dit l'apôtre saint Jacques, est un petit membre, et elle souille tout le corps. Elle est pleine d'un venin mortel.”

Par elle, nous bénissons Dieu notre Père, et par elle nous maudissons les hommes que Dieu a créés à son image. C'est la langue qui profère les mensonges, les parjures, les imprécations, les blasphèmes, les calomnies et les médisances. Aussi, le même apôtre ne craint pas d'assurer que celui qui ne pêche point par ses paroles est un homme parfait. **SI QUIS IN VERBO NON OFFENDIT, HIC PERFECTUS EST VIR** .(Jc 3, 2).

Mon dessein aujourd'hui est de vous parler d'un de ces péchés qui se commettent par la langue, péché que l'on se permet dans presque toutes les sociétés et dont on ne se fait presque pas de scrupule, péché auquel on applaudit et qu'on encourage lorsqu'on n'est point l'objet de la censure, péché beaucoup plus grief qu'on ne pense et qui sera la cause de la perte d'un grand nombre de chrétiens. Vous concevez déjà

p. 2

que le vice dont je veux vous parler est la médisance, et plutôt à Dieu que je puisse vous en inspirer toute l'horreur qu'il mérite. Pour cela je vous ferai voir ce que c'est que la médisance, et en combien de manières on peut s'en rendre coupable. Ensuite je vous en ferai connaître l'énormité.

On confond quelquefois la “COUTUMÉLIE”, la médisance et la calomnie; cependant ces péchés sont tout à fait différents. On peut parler mal du prochain en sa présence, l'offenser par des injures et des railleries piquantes, et lui reprocher en face des vices, soit faux, soit véritables, et c'est ce qu'on appelle COUTUMÉLIE, parce qu'un tel affront renferme un mépris du prochain. On peut parler mal du prochain en son absence, et si le mal est faux, c'est la CALOMNIE. Mais s'il est vrai et non connu c'est MÉDISANCE.

On peut donc définir la médisance: une injuste révélation d'un péché ou d'un défaut secret du prochain. Je dis que cette diffamation du prochain est injuste. Car tout homme a un droit incontestable à sa réputation, jusqu'à ce qu'il ne l'ait perdue par sa faute. Et quoiqu'il soit coupable devant Dieu, il est innocent aux yeux des hommes aussi longtemps que son péché demeure secret. Conséquemment, ceux qui publient son crime, sans de bonnes et de justes raisons, lui enlèvent injustement un bien, plus précieux que tous les trésors, et sont étroitement tenus de réparer son honneur autant qu'ils le peuvent. Je dis: “sans de fortes et justes raisons.

p. 3

Car il est quelquefois de notre devoir de faire connaître les vices ou les défauts secrets du prochain pour procurer un bien, ou pour empêcher un mal, ou pour quelque autre cause juste et nécessaire: pourvu qu'on garde les règles de la justice et de la charité, qui sont de ne rien dire que de véritable, de parler sans exagération, de ne point ajouter de mauvaises interprétations, de ne point supposer au prochain d'intention corrompue quand il est possible

d'excuser son intention; pourvu enfin que la connaissance qu'on donne de ses défauts ne lui soit pas plus préjudiciable qu'elle peut être utile à ceux à qui on la donne.

Ainsi, ce n'est pas une médisance de découvrir à un supérieur, à un père, à un maître, à un pasteur, les désordres de ceux qui leur sont soumis; afin qu'ils les préviennent et qu'ils y remédient. Et souvent ceux qui devraient être les premiers instruits sont ceux à qui on craint plus de parler.

On peut avertir une fille des débauches d'un homme qui la voit familièrement, afin qu'elle évite le piège qu'on tend à son innocence. Ainsi, lorsqu'on sait qu'un homme est infecté d'hérésie qu'il tâche d'insinuer à ceux qui le fréquentent, ou que cet homme n'a point de religion et ne tient que des discours impies, on peut avertir ceux qui ne le savent pas, afin qu'ils fuient sa compagnie. Vous connaissez des hommes dont le cœur est

p. 4

tout à fait corrompu et qui ne cherchent qu'à corrompre la jeunesse, vous pouvez en prévenir les jeunes personnes à qui vous craignez avec fondement qu'il communique les feux impurs dont son cœur est embrasé. Ce n'est pas là manquer de charité, ni violer la justice: c'est traiter son prochain comme nous voudrions être traités. C'est même un devoir, une obligation pour nous de retirer du vice ceux qui y sont plongés, et de procurer le salut de nos frères lorsque nous le pouvons. Ne dites pas: "Je ne suis point chargé des autres, ce n'est point à moi de veiller sur leur conduite." Quoi! si vous voyez un malheureux sur le point de se noyer, ne vous croiriez-vous pas obligés de lui tendre une main secourable pour lui sauver la vie? Et lorsque son salut est en danger, lorsqu'il s'agit d'un malheur éternel, vous ne ferez rien pour l'en préserver? Vous le verrez périr d'un œil tranquille? Où est donc votre charité? Comment pouvez-vous avoir une pareille indifférence pour une âme rachetée au prix du sang d'un Dieu?

Vous voyez que dans certains cas, non seulement vous pouvez, mais même vous devez découvrir les fautes secrètes du prochain. Mais pour ne point commettre d'imprudance, vous devez communément consulter votre confesseur, ou votre pasteur, ou quelqu'autre personne capable de vous donner de bons conseils, et ne parler

p. 5

des défauts et des vices de vos frères qu'à ceux qui peuvent y remédier.

Lorsque vous êtes appelés en justice, vous êtes indispensablement obligés de dire la vérité par respect de Dieu que vous prenez alors à témoin; et vous ne pourriez sans crime la déguiser.

À l'exception de ces cas et de quelques autres semblables, ce serait une injustice de découvrir les faiblesses et les désordres secrets du prochain. Et cette médisance est un péché grief lorsqu'il s'agit d'une faute grave et déshonorante, tels que sont ordinairement tous les péchés mortels.

Lorsque vous vous confessez il ne vous suffit donc pas de vous accuser de médisance; il faut dire si le mal que vous avez fait connaître est grave, et à combien de personnes vous l'avez fait connaître.

La médisance est sans doute beaucoup plus criminelle, lorsqu'elle provient d'une basse jalousie, ou d'une haine invétérée. Et vous ne devez pas manquer de déclarer ces mauvais motifs qui vous ont portés à décrier vos frères.

Mais, quoiqu'on ne parle mal du prochain que par légèreté et sans aucun dessein de nuire à sa réputation, les suites de la médisance n'en sont pas moins funestes: que m'importe que vous m'enleviez mon honneur par haine ou par imprudence! Cependant on ne se reproche presque point ces sortes de fautes, lorsque le mal qu'on dit du prochain est vrai, et qu'on n'agit point par des motifs criminels. Que de personnes ne trouvent point de plus grand plaisir

qu'à raconter les

p. 6

faiblesses des autres, et qui n'en sont pas plutôt instruites qu'elles s'empressent d'en faire la confiance à leurs amis, en leur recommandant un secret inviolable! Mais cette confiance du secret, loin de vous justifier, vous condamne: c'est une preuve, non de votre modération, mais de votre malignité. Si vous croyez vos discours innocents, vous ne devez pas craindre de les publier; et si vous les jugez préjudiciables, le mystère que vous en faites est un mystère d'iniquité.

Au reste, de quel front osez-vous exiger que l'on garde une loi que vous violez vous-même le premier? Avez-vous droit d'empêcher un désordre dont vous donnez l'exemple? Je veux après tout que le nouveau dépositaire de ce secret soit plus fidèle que vous à le garder, l'accusé en est-il moins à plaindre? Et vous, son accusateur, en êtes-vous moins coupable?

Plus la personne auprès de laquelle vous décriez votre frère est sage et discrète, plus son estime est chère et précieuse, plus la perte en est grande. Et si l'on avait à choisir en aimerait mieux perdre l'approbation de cent autres que le suffrage d'un homme réservé.

Mais hélas! que cette discrétion sur laquelle vous comptez est rare, aujourd'hui, dans le monde! Rien au contraire n'est plus tôt

p. 7

divulgué que ces sortes de médisances qui se donnent sous le sceau du secret. Vous avez votre confident, le vôtre a le sien et peut-être plusieurs; ceux-ci ont les leurs. Il est si doux de faire une confiance! et si difficile de ne pas s'en vanter! À peine l'at-t-on reçue qu'on court la communiquer à un ami, qui ne manque pas d'en faire le même usage: c'est ainsi que par la voie du secret, le prochain se trouve enfin diffamé!

J'ai dit que la médisance est la révélation injuste d'une faute ou d'un défaut du prochain qui n'est pas connu. Car si la faute est publique, il a perdu sa réputation sur cet objet. Il n'y a donc plus d'injustice ni de médisance à en parler. Mais prenez garde, un crime peut être publié dans une ville, et ignoré dans une autre.

p. 8

DEUXIÈME RÉFLEXION

On médit à découvert et sans déguiser la médisance. On médit avec emportement et sans garder de mesure. On médit avec mauvaise intention et pour faire tort au prochain. Le mérite et la fortune, l'esprit et la naissance, le sacré et le profane, les supérieurs et les égaux, ceux que l'on regarde comme ennemis et ceux que l'on traite d'indifférents, les hommes les plus vertueux. Tout est soumis à la malignité de la censure. Mais outre ces médisances grossières et odieuses que tout le monde condamne, que la politesse a bannies du commerce des honnêtes gens, et qui ne sont presque plus que le vice d'hommes sans éducation et sans religion, sans moeurs... il des médisants agréables qui raillent finement, qui médisent avec esprit, qui savent orner et polir leurs traits et les lancer avec adresse.

La médisance est pour ceux dont je parle un jeu dont ils se font honneur, et non pas un vice dont ils rougissent, parce que leurs médisances enjouées plaisent à tous ceux qui les écoutent, et que le plaisir qu'elles donnent détourne l'attention du mal qu'elles font. Ce ne sont souvent que de petits mots jetés en passant sur les défauts d'autrui, et qui donnent à la médisance un air de mystère ou une apparence de nouveauté, redoublent le désir et la curio-

p. 9

sité qu'on a de s'en instruire. Ce ne sont souvent que des gestes plus expressifs que des

paroles, des ris malins, des réticences affectées, qui valent seules des satires entières, et qui donnent plus à penser qu'on en pourrait dire.

Toute médisance de quelque manière qu'on la déguise est toujours un péché. Que le médisant enlève la réputation du prochain avec l'agrément imaginable, il n'en est pas moins coupable. Il l'accuse en son absence, il instruit son procès à son insu; en cela il est lâche, il est traître. Il excite contre lui des juges pour le condamner sans l'entendre: avantage qu'on ne refuse pas aux criminels.

Mais de tous les médisants, il n'en est point de plus dangereux que celui qui affecte de la modération en décriant le prochain. On commence par faire son éloge, on parle de ses bonnes qualités, et on finit par le diffamer.

Un tel, dit-on, est le meilleur homme du monde; il est malheureux qu'il soit adonné à l'ivrognerie. Une telle est une femme charmante, elle est remplie de religion, elle est compatissante pour les malheureux; ce serait une femme accomplie, si elle savait réprimer son humeur; il faut convenir qu'elle fait bien souffrir son mari et ses enfants.

En disant du bien de nos frères, vous publiez leurs défauts, vous apprenez des anecdotes de leur jeunesse qui

p. 10

les déshonorent, vous révélez leur turpitude. Est-ce récrimination? Est-ce vengeance? - Non, dites-vous, ils ne m'ont jamais fait de mal, je ne leur en veux point, et je n'ai nul sujet de m'en plaindre. - Vous diminuez l'estime qu'on en a. Est-ce dépit? Est-ce jalousie? - Non, répond le médisant, je n'envie point leur réputation, et je ne prétends point m'élever sur leur ruine. - Vous ne pouvez souffrir qu'on loue votre prochain, et par un silence médisant vous démentez tout le bien qu'on en dit. Est-ce antipathie d'humeur? Est-ce au moins indifférence? - Non, répond-on, je les vois, je les entretiens, je vis avec eux. Ah! c'est dont inhumanité! et cette inhumanité se renouvelle tous les jours sans honte et presque sans remords.

La médisance est le vice de tous les âges, de tous les sexes, de toutes les conditions. Les femmes mêmes de qui on ne devrait attendre naturellement que douceur et bienveillance sont souvent plus cruelles que les hommes, et déchirent impitoyablement leurs semblables. Celles mêmes qui font profession de piété ne sont souvent pas exemptes du vice que je combats! Et la médisance des personnes dévotes discrédite la dévotion. Car l'impiété, qui veut qu'on lui passe les crimes les plus honteux, ne peut pas tolérer, dans les personnes adonnées à la dévotion, les plus légères imperfections.

p. 11

Le médisant se croit innocent en lâchant le nom de la personne qui est l'objet de sa censure. Il ne songe pas que l'esprit humain est riche en conjecture et fertile en soupçons, et que tout l'effet que peut produire une mystérieuse médisance, c'est pour un (médisant) d'en déshonorer plusieurs en les livrant à des jugements téméraires. Tous ces médisants, et une infinité d'autres dont il serait trop long de faire les caractères, croient-ils médire? J'en appelle à leur conduite. On les voit régler leurs actions sans corriger leurs discours, allier leur dévotion ordinaire avec leurs médisances habituelles, bénir Dieu et médire des hommes, rendre à Jésus-Christ dans son temple leurs hommages et ensuite faire le procès de leurs frères, et sur les mêmes lèvres recevoir la source la vie et porter le poison de la mort.

Ne dites pas que c'est zèle pour le bien public, ou pour la gloire de Dieu, qui vous fait parler. Si le zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain vous animait, vous n'oublieriez pas l'ordre de la charité chrétienne qui, pour corriger les abus, veut qu'on s'adresse d'abord aux coupables si la prudence le permet, et s'ils persistent à ceux qui ont droit de les reprendre, et non point à d'autres.

Contentons-nous de condamner les mauvais chrétiens par nos oeuvres, et ne les censurons point par nos discours. En vain prétendons-nous

p. 12

servir et honorer Dieu en desservant et déshonorant nos frères. Prier, gémir, se mortifier pour apaiser sa colère trop justement irriter par leurs désordres, c'est où doit se borner notre zèle. Nos prières et nos bonnes oeuvres pourront assurer leur bonheur, et nos médisances leur enlèveront le plus précieux des trésors.

p. 13

TROISIÈME RÉFLEXION

NOLITE ERRARE, NEQUE FORNICARII, NEQUE ADULTERI,
NEQUE FURES, NEQUE AVARI,
NEQUE MALEDICI REGNUM DEI POSSIDEBUNT.

Ne vous trompez pas, ni les fornicateurs, ni les adultères,
ni les voleurs, ni les avares,
ni les médisants ne posséderont point le royaume de Dieu.
(1 Cor 6, 9-10)

Telle est, mes frères, la sentence terrible prononcée par l'apôtre saint Paul contre les médisants. Ils n'ont pas plus droit au ciel que les voleurs. Ils ne peuvent éviter le supplice de l'enfer qu'en mettant un frein à leurs langues, et en réparant l'honneur du prochain qu'ils ont flétri. Cependant rien n'est plus commun que la médisance. Ce vice, comme je vous l'ai dit, infecte tous les sexes et toutes les conditions.

Si vous voulez assurer votre salut éternel, il faut vous faire une loi de ne parler mal du prochain qu'autant que la religion, la justice et la charité vous y obligent. Et pour vous engager à prendre cette résolution, il suffit de vous faire voir que la médisance est un péché beaucoup plus énorme que vous ne pensez, et qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de le réparer.

Pour vous convaincre de l'énormité du crime que je combats, et vous inspirer l'horreur qu'il mérite, considérez combien ce vice est contraire à la justice naturelle et à tout sentiment d'honneur. Quelque criminelle que soit la conduite d'un

p. 14

homme, il n'en doit compte qu'à Dieu, et il ne laisse pas d'avoir droit à sa réputation aussi longtemps que ses fautes demeurent secrètes. Le médisant qui les publie commet donc un larcin cruel, et lui enlève un bien plus précieux que tous les trésors de la terre.

En effet, que sont les richesses pour une âme bien née, en comparaison de l'honneur ? La bonne réputation peut conduire un homme aux places les plus distinguées, et lui procurer la fortune la plus brillante. Mais tous les autres biens ne sauraient dédommager de la perte de l'honneur. Celui qui lui l'enlève trouble son bonheur, et empoisonne toutes les douceurs qu'il goûtait dans la société. Il le conduit à un état de désespoir qui le porte quelquefois à attenter à ses jours, ou du moins qui le fait se plonger dans des désordres qu'il n'aurait jamais connus s'il n'avait pas perdu sa réputation.

Souvent, l'infamie dont il s'est couvert passe à sa postérité. Ses enfants pouvaient espérer des établissements avantageux, des alliances honorables, des emplois lucratifs: le récit indiscret d'une langue médisante renverse tout à coup leurs espérances et leurs fortunes.

Le père est avili: ses malheureux enfants n'ont plus d'amis ni de protecteurs. Ils sont oubliés, méprisés. Avez-vous jamais sérieusement réfléchi sur ces funestes effets de la médisance? Et si vous y pensez, comment pouvez-vous n'être pas plus réservés dans vos discours?

p. 15

Comment pouvez-vous sacrifier impitoyablement la réputation, le repos, le bonheur de vos semblables, au plaisir de dire un bon mot? Comment pouvez-vous sans remords dépouiller les pères et les enfants de tout ce qu'ils ont de plus cher au monde? Le tort que leur fait votre mauvaise langue n'est-il pas inappréciable? Vous me direz que vous n'en sentiez pas les conséquences; mais le prochain en a ressenti les effets! Ne pouviez-vous pas, et ne deviez-vous pas prévoir les suites de vos médisances? Vous dites que vous n'aviez pas dessein de nuire, que vous ne pensiez qu'à vous amuser: qu'il est cruel et indigne d'un chrétien, et même d'un honnête homme, cet amusement qu'on ne goûte qu'aux dépens de la réputation et de la fortune du prochain! Mais avant d'admettre une pareille excuse, je vous prierais d'examiner sérieusement devant Dieu, si une passion honteuse, une basse jalousie, une haine invétérée, un intérêt sordide, n'est pas la source ordinaire de vos railleries et de vos médisances. N'est-ce point le mérite de cette personne qui fait tout son crime à vos yeux? Ses talents éclipsent les vôtres, ses vertus vous reprochent vos défauts et condamnent vos désordres. Elle est estimée de tout le monde, et parce que vous craignez qu'on lui donne la préférence, vous faites tout vos efforts pour diminuer la bonne opinion qu'on en a. Si vous sondez bien votre cœur, et si vous êtes bien sincères, peut-être vous reconnaîtrez-vous à ce portrait? Et si vous êtes forcés de convenir que la plupart de vos médisances coulent de cette

p. 16

source empoisonnée, vous en sentirez dès lors toute la noirceur et l'injustice. Mais quand elles ne proviendraient que d'imprudences et de légèreté, vous devriez vous les reprocher et vous les interdire, puisque les effets qu'elles produisent n'en sont pas moins funestes.

Quand l'honneur et la fortune du prochain sont intéressés, on ne saurait être trop circonspect. Seriez-vous contents que les autres se permettent une pareille indiscretion à votre égard? Traitez vos frères comme vous voudriez qu'ils vous traitent. Et l'on n'entendra plus de médisances! Et pour vous inspirer encore plus d'horreur pour un vice si odieux, voyez combien de familles sont divisées par une seule médisance! Combien d'amitiés rompues par une raillerie! Combien de cœurs aigris par des rapports indiscrets!..

Quelle est la source de tant de querelles ouvertes et déclarées? N'est-ce pas un terme offensant dont on veut avoir raison? Qu'est-ce qui engage à ces duels si sagement défendus par les lois divines et humaines? Ce n'est souvent qu'une parole que l'on ne croit pas, suivant les lois de l'honneur, pouvoir laisser impunie. Qu'est-ce qui produit parmi les personnes de l'un ou de l'autre sexe ces

p. 17

inimitiés éternelles? ces haines irréconciliables? La médisance. Le cœur n'est pas insensible à l'honneur. Il est rare que celui dont on médit, ne médise pas à son tour. Frappé d'un coup imprévu, il en portera mille plus cruels. Il recherchera dans la vie de son accusateur tout ce qui peut en ternir l'histoire. Il remontera, s'il le faut pour le dégrader, jusqu'à la naissance de ses premiers aïeux. Il tirera de l'oubli des hommes, des taches ensevelies dans la poussière du tombeau. En un mot, il voudra que la honte et l'humiliation de son adversaire lui fasse réparation d'honneur.

Concevez donc, médisants, la grandeur de la faute par la vivacité des sentiments qu'elle produit.

Et vous, qui éprouvez les effets de la médisance, jugez par vous-mêmes de l'énormité de

ce crime par l'exemple du Sauveur souffrant en silence les accusations les plus injustes.

p. 18

QUESTIONNAIRE sur la médisance.

- 1* Qu'est-ce que le droit canon, et que nous défend-il?
- 2* J'ai été appelé en témoignage. C'était contre un voisin, un ami. Je ne dis rien contre la vérité. Je passai à côté...
- 3* J'ai donc fait un grand péché, sans doute: je serai quitte en m'en confessant.
- 4* Qu'est-ce que la médisance?
- 5* Ce que j'ai dit est vrai. Quand je dis la vérité, je ne crois pas pécher.
- 6* Je lui l'ai dit, parlant à sa personne. D'ailleurs, j'ai recommandé le secret. Je l'ai dit sans mauvaise intention. Je dis MAIS...
- 7* Je ne parlerai plus mal du prochain, mais j'écouterai; je puis retenir ma langue, mais non boucher mes oreilles.
- 8* J'ai toujours le secret de trouver quelques taches dans les actions d'autrui. J'en pénètre jusqu'à l'intention; je montre de l'esprit en ...
- 9* La chose est publique dans le lieu où demeure la personne.

p. 19

- 10* J'ai entendu dire ce que j'avance
- 11* Il s'agissait de ma fortune, de mon honneur; je crois que dans ce cas je peux dire du mal.
- 12* J'aime à parler. Je dirai du bien de tout le monde. Quand je verrai un voleur enlever le bien d'autrui, je dirai: il fait bien...
- 13* Celui dont je parle mal, a parlé mal de moi le premier. Compensation: il ne se plaindra pas car je lui en donnerai plus que je n'en ai reçu.
- 14* La charité est égale pour tout le monde. Ainsi, que je parle mal de mon père, de mon pasteur, ou d'une autre personne, ce sera la même chose.
- 15* J'ai fait rencontre d'un livre qui ne ménage pas les prêtres et les évêques; le pape même n'y est pas oublié.
- 16* On a la liberté de tout écrire, par conséquent, de tout dire et de tout écrire.